



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

signalisation

Question écrite n° 1049

Texte de la question

M. Philippe Cochet attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sur la faisabilité d'une double signalisation, une de chaque côté de la chaussée, afin d'éviter le manque de visibilité de la signalisation routière en raison d'un obstacle visuel temporaire (autre véhicule, camion, engin de chantier). Cette mesure semble pouvoir permettre d'éviter un certain nombre d'infractions et d'accidents. Il lui demande donc si ses services ont déjà mené des études sur le déploiement d'une double signalisation ou s'ils envisagent de le faire.

Texte de la réponse

Cette réflexion rejoint la préoccupation du Gouvernement concernant la pertinence et la lisibilité de la signalisation routière. La lisibilité de la signalisation sur les grands axes routiers est assurée par l'emploi des panneaux de grandes dimensions permettant d'améliorer les conditions de perception par l'usager en conditions normales. Cependant, cela n'est pas toujours suffisant. Aussi, afin de pallier les insuffisances de visibilité, le dédoublement des panneaux sur la partie gauche de la voie est aujourd'hui possible, notamment sur les routes à plus de deux voies. Il apparaît particulièrement opportun de doubler la signalisation lorsque qu'un trafic important des poids lourds risque de masquer la signalisation, créant ainsi des situations dangereuses pour l'usager. Pour aller plus loin, le ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables envisage la possibilité de rendre obligatoire le doublement de la signalisation de police sur certaines sections de voies. Cette question sera donc mise à l'étude afin de déterminer les situations dans lesquelles ce dédoublement serait obligatoire. Cette étude prendra en compte la géométrie des voies examinées et la nature du trafic qu'elles supportent.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Cochet](#)

Circonscription : Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1049

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Écologie, développement et aménagement durables

Ministère attributaire : Écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juillet 2007, page 4869

Réponse publiée le : 1er janvier 2008, page 62